



## COMMENT ADAPTER MA POLICE D'ASSURANCE?

# 1. QUI EST CONCERNÉ ?

## Primes de référence PC AVS/AI en 2020

Pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, le subside accordé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est au maximum le suivant :

	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)
Région 1 notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, le Lavaux, la Riviera	549.–	425.–
Région 2 notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura le Nord vaudois	517.–	404.–

Si votre prime mensuelle 2020 est supérieure au montant ci-dessus, la différence vous sera facturée par votre assureur et vous devrez obligatoirement la payer.

Vous pouvez éviter de payer chaque mois cette facture supplémentaire et donc économiser de l'argent. Pour cela, vous pouvez adapter votre police ou changer d'assureur.

## 2. COMMENT PROCÉDER ?

La solution la plus simple pour réaliser une économie consiste à changer d'assureur pour l'assurance de base. Si vous avez en moyenne des frais médicaux inférieurs à Fr.500.– par mois, vous pouvez choisir une franchise à option de Fr.500.– au lieu de la franchise de base de Fr.300.–.



### Rappel important :

N'oubliez pas d'adresser rapidement à votre agence d'assurances sociales vos décomptes de participations aux coûts LAMal (franchise et quotes-parts de 10%) pour remboursement. En effet, vous pouvez obtenir par les PC, en plus de la rente mensuelle, le remboursement de ces frais jusqu'à concurrence de Fr.1'000.– par année.

### 3. COMMENT UTILISER LES FORMULES D’AFFILIATION ET DE RÉSILIATION ?

**Si vous décidez de changer d’assureur**, résiliez votre contrat d’assurance obligatoire en complétant et en signant la formule de résiliation, il faut l’envoyer à votre assureur en courrier recommandé **avant le 28 novembre 2019**.

Choisissez ensuite un nouvel assureur selon la liste figurant au verso et demandez votre affiliation à l’aide de la formule d’affiliation **avant le 28 novembre 2019**.

La nouvelle caisse-maladie vous fera parvenir une confirmation d’affiliation et se chargera d’avertir votre ancien assureur de votre changement.

**Si vous choisissez une franchise à option** auprès de votre assureur actuel, selon la liste figurant au verso, demandez ce changement à l’aide de la formule d’affiliation **avant le 28 novembre 2019**.

**Si vous choisissez un modèle alternatif** auprès de votre assureur actuel, consultez le site de la FRC ([www.frc.ch/comparer\\_les\\_primes/](http://www.frc.ch/comparer_les_primes/)) et demandez ce changement à l’aide de la formule d’affiliation **avant le 28 novembre 2019**.



### 4. COMMENT OBTENIR DE L’AIDE ?

Pour obtenir de l’aide dans vos démarches ou toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser auprès de votre agence d’assurances sociales. Vous pouvez aussi consulter le site internet [www.vd.ch/ovam](http://www.vd.ch/ovam)

➔ **L’Office fédéral de la santé publique (OFSP)** propose un comparateur de primes indépendant et neutre sur [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch)

➔ Si vous n’obtenez pas de réponse du nouvel assureur d’ici à la fin de l’année, veuillez le signaler à l’**Office vaudois de l’assurance-maladie (OVAM)**, Ch. de Mornex 40 - 1014 Lausanne ou par courriel à [info.ovam@vd.ch](mailto:info.ovam@vd.ch)

# 5. COMMENT CHOISIR VOTRE ASSURANCE ?

Le tableau ci-dessous vous indique en détail auprès de quel assureur et avec quelle franchise (entre parenthèses) vous pouvez être assuré(e) en modèle standard, risque accidents inclus, sans avoir une partie de la prime à votre charge.

Modèle standard	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)
<p><b>Région 1 :</b> notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, le Lavaux, la Riviera</p>	<p>Atupri (300), Avenir (500), Concordia (300), Helsana (300), sana24 (500), Sanitas (300), SWICA (500), Vivao (300), vivacare (500)</p> <p><sup>1</sup> Assura (300), Compact (300), Intrax (500)</p>	<p>Arcosana (500), Atupri (300), Concordia (300), CSS (500), EGK (300), Helsana (500), Sanitas (300), SWICA (300), Vivao (300), vivacare (500)</p> <p><sup>1</sup> Assura (300), Intrax (300)</p>
<p><b>Région 2 :</b> notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura, le Nord vaudois</p>	<p>Atupri (300), Avenir (300), Concordia (300), Easy Sana (500), Helsana (300), Philos (300), Vivao (500)</p> <p><sup>1</sup> Assura (300)</p>	<p>Arcosana (500), Atupri (300), Avenir (300), Concordia (300), CSS (300), Easy Sana (500), EGK (300), Helsana (300), Philos (500), Sanitas (300), SWICA (300), Vivao (300)</p> <p><sup>1</sup> Assura (300), Intrax (300)</p>

<sup>1</sup> Les médicaments doivent être payés directement à la pharmacie (tiers garant) chez Assura, Compact, Intrax

Arcosana	Tribschenstrasse 21	6002 Luzern	www.arcosana.ch	761
ASSURA	C.-F. Ramuz 70	1009 Pully	www.assura.ch	216'090
Atupri	Zieglerstrasse 29	3000 Bern 65	www.atupri.ch	4'252
Avenir	Rue des Cèdres 5	1919 Martigny	www.groupemutuel.ch	27'613
Compact	Postfach 2010	8021 Zurich	www.sanitas.com	7'378
CONCORDIA	Bundesplatz 15	6002 Lucerne	www.concordia.ch	36'606
CSS	Postfach 2568	6002 Lucerne	www.css.ch	53'665
Easy Sana	Rue des Cèdres 5	1919 Martigny	www.groupemutuel.ch	9'774
EGK	Postfach	4242 Laufen	www.egk.ch	1'765
Helsana	Postfach	8081 Zurich	www.helsana.ch	63'989
Intrax	Rue Blavignac 10	1227 Carouge	www.css.ch	25'113
Philos	Rue des Cèdres 5	1920 Martigny	www.groupemutuel.ch	77'811
sana24	Postfach 253	3000 Bern 15	www.visana.ch	10'697
Sanitas	Postfach 2010	8021 Zurich	www.sanitas.com	21'574
SWICA	Römerstrasse 38	8401 Winterthur	www.swica.ch	18'233
Vivao Sympany	Peter Merian-Weg 4	4002 Basel	www.sympany.ch	718
vivacare	Postfach 253	3000 Bern 15	www.visana.ch	1'504